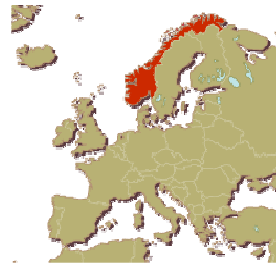


NORVEGE



1) Présentation du pays

La Norvège, est un royaume, situé en Europe du Nord, sa forme allongée constitue l'ouest de la péninsule scandinave. Ce pays possède une côte très étendue sur l'Atlantique, qui se découpe en de nombreux fjords.

Ce pays a une politique sociale très développée, considéré comme l'un des plus démocratique au monde, la Norvège a été déclarée « pays le plus pacifique du monde » en 2007.

Sur le plan administratif, la Norvège est divisée en cinq grandes régions (Landsdeler). Ces régions sont elles-mêmes subdivisées en dix-neuf comtés (Fylker), aux fonctions administratives importantes. Le fylke est l'administration intermédiaire entre l'Etat et les communes (Kommuner), le roi est représenté dans chaque comté par le Fylkesmann.

En Norvège, l'immigration tient une place importante, elle y assure ces dernières années plus de la moitié de la croissance démographique. En 2015, les immigrés et norvégiens nés de parents immigrés représentent 15,6% de la population (bureau norvégien des statistiques).

2) Système de santé

Dans ce pays, le système de santé est financé en grande partie par l'impôt. Il est basé sur les besoins des patients, indépendamment de leurs ressources personnelles. C'est un système conçu pour être accessible à toute personne résidant en Norvège. 220 000 personnes travaillent dans le système de santé norvégien, c'est l'un des plus représenté du pays. Il est organisé sur trois niveaux.

2.1 Au niveau national

Le ministère de la santé et des soins est responsable de l'ensemble du système. Il élabore et contrôle la politique nationale dans ce domaine. Des agences techniques assistent le ministère :

- Agence nationale sanitaire et sociale : conseille le gouvernement, parlement et collectivités locales, surveille le système de santé (suivi quantitatif et qualitatif)
- Conseil norvégien de la santé : supervise l'action des services sanitaires et sociaux du pays, pilote les inspections départementales des services et personnels de soins

- Institut de santé publique assure promotion de la santé et prévention
- Et :
 - Agence norvégienne de protection contre les radiations
 - Agence norvégienne de sécurité alimentaire
 - Agence nationale des médicaments
 - Conseil national de biotechnologies
 - Centre national des communications d'urgence en santé

2.2 Au niveau régional

Une régie régionale, dans chacune des cinq régions, gère les soins de santé spécialisés. Les décisions sont planifiées en fonction des besoins de la population et les services sont assurés par la société hospitalière de la régie régionale (Helseforetak). Il existe également des cliniques privées agréées par l'Etat.

2.3 Au niveau local

Chacune des 434 communes a la responsabilité des soins primaires de santé, qui sont donnés par les établissements publics aux usagers. Les soins primaires sont destinés à améliorer le niveau de santé de la population, à traiter les maladies et prendre en charge les problèmes sanitaires qui n'exigent pas une hospitalisation. Les communes sont en charge de la prévention, des services de généralistes, de la rééducation et des soins courants. Chaque individu, peut recevoir les soins nécessaires, en se rendant dans un dispensaire local ou chez un médecin. Par ailleurs, les services sociaux de la commune ont l'obligation de venir en aide aux toxicomanes.

Les médecins généralistes sont des travailleurs indépendants, ils sont financés par le programme national d'assurance, les communes et les contributions personnelles des patients. Le médecin généraliste a le rôle de dépister les maladies le plus tôt possible, de traiter les problèmes du quotidien et d'orienter, si besoin, le patient vers un spécialiste. Le nombre de médecins est proportionnellement moins élevé dans les régions où l'habitat est dispersé.

Depuis 2 000, le médecin référent a été mis en place dans le pays.

La Norvège est un pays où la médecine alternative est très développée et accessible dans tous les services municipaux de santé.

La sécurité sociale norvégienne est une assurance collective qui protège l'ensemble des habitants du royaume. Elle verse des prestations sociales en cas de chômage ou de vieillesse. En cas de maladie, la sécurité sociale prend en charge les dépenses de l'utilisateur, au-delà du plafond fixé annuellement (environ 190€). Les prestations prennent en charge :

- les dépenses de médecins généralistes ou spécialistes, et psychologues
- les médicaments prescrits, le matériel médical et les consultations de radiologie

Les patients hospitalisés bénéficient de la gratuité des prestations.

En 2001, une réforme a nationalisé et centralisé le système hospitalier et les services départementaux de médecine, de psychiatrie, et les services ambulanciers. **Les hôpitaux** sont propriété de l'Etat, et sont organisés en entreprises régionales de santé (5 en Norvège), dans lesquelles le rôle de l'Etat se limite à fixer les objectifs et les orientations de la politique de santé. Chaque fois qu'un patient demande un traitement à l'hôpital, il est sur liste d'attente, sauf en cas d'urgence. Dans la plus part des cas, la garantie d'être soignée dans les trois mois est effective.

Les **indemnités journalières** sont versées à tous les salariés en cas de maladie dès le premier jour d'absence, les 16 premiers jours par l'employeur, par la sécurité sociale ensuite. Ces indemnités sont identiques au salaire mais limitées à un plafond d'environ 6 250 € par an.

L'Etat, les collectivités locales et certaines entreprises couvrent la différence éventuelle. Cependant, des discussions ont lieu et les propos s'accordent pour dire que l'absentéisme est trop élevé, des indemnités moins généreuses pourraient y remédier.

Lorsque la vie du patient est en danger, la sécurité sociale norvégienne couvre les dépenses de santé pour qu'il reçoive des soins à l'étranger, si le pays n'est pas en mesure de les lui prodiguer. C'est un choix du pays, qui préfère cette solution à celle d'investir dans des compétences très spécialisées pour des maladies rares.

Si la Norvège est un pays très développé en termes de système de santé, elle fait aussi partie des pays dont les dépenses dans ce domaine sont parmi les plus élevées au monde. L'Etat de santé des norvégiens est globalement meilleur que celui des autres pays européens, à l'exception des maladies cardiovasculaires pour lesquelles la Norvège est mal placée, probablement à cause de l'alimentation.

3) Système scolaire :

3.1 Quelques caractéristiques

Le système scolaire norvégien a plusieurs caractéristiques :

- Principe égalitaire
- Gratuité du système éducatif
- Le développement des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) est un axe prioritaire du gouvernement
- Des cursus spécifiques adaptés : pour les handicapés, les minorités linguistiques (les élèves samés : Lapons), pour les migrants ...
- En Norvège, l'école est obligatoire de 6 à 16 ans. La durée de scolarisation est de 10 ans au minimum (couvrant école primaire, collège et lycée)
- L'enseignement est essentiellement public et il y a peu d'écoles privées
- Les effectifs par classe sont réduits (environ 5 millions d'habitants sont répartis sur un vaste territoire). Ainsi, en classe de primaire, en moyenne un enseignant a sous sa responsabilité 11 élèves.

Les rythmes scolaires sont caractérisés par leur souplesse :

- L'année scolaire s'étend de la mi-août à la mi-juin avec des vacances toutes les 8 à 10 semaines
- Les cours ont lieu sur 5 jours (du lundi au vendredi) ; la semaine de cours comprend de 25 à 30 heures* de cours suivant le cycle poursuivi (30h de cours en dernière année de lycée) (* une heure de cours dure en fait 45 minutes environ)
- Les cours commencent à 8h pour se terminer à 14h30 ou à 15h. Chaque cours a une durée de 90 minutes très souvent séparée en deux périodes consécutives de 45 minutes chacune.
- Enseignants et élèves se tutoient. Cela est favorable à une ambiance de coopération et à une certaine convivialité à l'école
- Le déjeuner est de relative courte durée : selon les cas, il s'échelonne entre 30 et 45 minutes.
- Les taux de scolarisation sont les suivants :
Ecole primaire : 99% Ecole secondaire : 94% Enseignement supérieur : 74%

3.2 Les cursus scolaires

Le système scolaire norvégien peut être divisé en trois parties:

- **l'école primaire** (Barneskole, 6-13 ans),

- **l'enseignement secondaire inférieur** (Ungdomskole, 13-16 ans),

Les élèves choisissent alors s'ils se dirigent vers l'enseignement professionnel (pour apprendre directement un métier) – environ 35% des élèves –, ou l'enseignement général (environ 65%).

- et **l'enseignement secondaire supérieur** (Videregående skole, 16-19 ans).

Collectivité gestionnaire	Appellation		Niveau d'étude	Âge
Kommunen	Barneskole	Primary school ou école primaire	1 à 7	6 à 13 ans
	Ungdomskole	Junior high school ou école secondaire inférieure	8 à 10	13 à 16 ans
Fylker (équivalent de la région)	Videregående skole	Senior High school ou enseignement secondaire supérieur Selon les cas, l'élève se dirige en - Etude en lycée professionnel : Yrkeskole ou - Etude générale : studiespecialising	11 à 13	16 à 19 ans

Les études professionnelles suivent habituellement une structure typique appelé le «modèle 2 + 2» : Après deux ans de la formation à l'école (avec des ateliers et des périodes de stage), l'étudiant suit une formation en apprentissage pendant deux ans (formation en entreprise)

L'enseignement au lycée général et professionnel concerne les jeunes de 16 à 19 ans. Il comprend deux filières principales :

- l'enseignement général (trois ans), préparant aux études supérieures ;
- la formation et l'enseignement professionnel (quatre ans dont deux à l'école et deux en apprentissage), conduisant à une certification officielle de travailleur qualifié. Deux années sont passées en tant qu'apprenti dans une entreprise privée ou un établissement public. L'apprentissage fait donc partie intégrante de l'enseignement et de la formation du second cycle du secondaire.

La formation s'achève par un examen final permettant d'obtenir le diplôme professionnel dans l'une des quelque 200 professions officiellement reconnues.

En 2005, 191.000 élèves étaient inscrits au lycée, 31 000 élèves ont suivi une formation en tant qu'apprentis en entreprise, et 211.000 étudiants suivent une formation à l'université.

Il y a un certain nombre de matières obligatoires : Norvégien, Religion et Éthique, Mathématiques, Sciences sociales, Art et Artisanat, Anglais, Sciences de la Nature et de l'Environnement, Musique, Histoire et Cultures locales, Education physique et sportive.



- Préparer les élèves à l'usage de l'anglais
- Fournir un lexique de termes professionnels avec la traduction Français-Anglais
- Présenter le pays : sa culture, ses habitudes,
Il importe de tenir compte des constatations suivantes pour maintenir l'ambiance de travail chaleureuse mais aussi très respectueuse caractéristiques de la Norvège :
 - il y a un grand respect des relations hiérarchiques entre professionnels : cela implique de savoir ce qui doit être fait par chacun ;
 - le personnel est toujours disponible pour les usagers, même en temps de pause
- Pour se saluer, les gens se serrent la main
- Le téléphone portable n'est pas utilisé tout au long du service des professionnels
- Les gens s'expriment calmement, sans faire de bruit, aussi bien sur leur lieu de travail que dans l'espace public
- Les heures de repas sont les suivantes : petit-déjeuner entre 7h et 8h ; déjeuner vers 13h ; repas du soir vers 17h ; des collations sont organisées le matin et l'après-midi.
- La Norvège est très impliquée dans la protection de l'environnement : le tri des déchets, le déplacement en vélo y sont très développés
- Les automobilistes sont très respectueux des piétons et inversement.